



Saisie ordinateur suite à comission rogatoire

Par **marabella**, le **02/06/2015** à **15:41**

Bonjour ,
J'ai eu droit il y a quelques jours , a une visite avec commission rogatoire de la direction financière qui a permis a une saisie de tout les ordinateurs et disque durs présent a mon domicile (également ceux de mes enfants).
J'ai été mise en garde-à-vue une douzaine d'heures, le temps de faire les auditions, ainsi que mon concubin qui n'avait rien à voir dans cette situation (donc relâché dès l'après-midi).
Suite aux auditions, à ma coopération et aux preuves que je leur ai apportées, leurs permettant d'accéder à mes comptes bancaires pour démontrer que je n'avais rien à me reprocher, j'ai pu, après qu'ils aient clôné nos téléphones, les récupérer.
A les écouter, je devrais donc avoir un non-lieu ou une amende pour cette histoire d'ici que ça passe en jugement dans deux ans (l'affaire date de 2012). J'étais modérateur sur un site de téléchargement dont l'administrateur a détourné beaucoup de fonds.
Ma question est la suivante : puis-je récupérer les ordinateurs saisis, surtout ceux de mes enfants, dont l'un d'entre eux s'en sert comme outil de travail vue qu'il est scolarisé via le CNED, et de mon concubin ?
Le mien ! tant pis ! bien qu'il n'y ai rien dessus mais beaucoup de photos personnelles de mes enfants et de mon père décédé. sa, ça me chagrine, j'espère vraiment les récupérer.
Ils m'ont juste dit qu'ils avaient commencé le clonage et qu'ils ne pouvaient les garder longtemps faute de place, donc j'aimerais connaitre les démarches à faire ?
Je suis désolée si je suis confuse et merci d'avance.
Cordialement.